

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CROISSANCE VERTE**

Ségolène ROYAL

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

présente les lauréats de l'appel à projets



Lundi 9 février 2015



“ **Les territoires sont les moteurs de la transition énergétique : leur mobilisation est d’une ampleur sans précédent.** ”

La France se prépare à changer de modèle de développement. Alors que le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte entre en discussion au Sénat, **certains territoires ont pris de l’avance** : grâce au volontarisme des élus, des entreprises et des citoyens, les collectivités passent à l’action.



Pour accélérer ce mouvement, j’ai lancé en septembre 2014 un **appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte »**. Ma volonté est de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015 ;
- encourager la réduction des besoins d’énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l’implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

La réponse des collectivités a été d’une ampleur exceptionnelle : **528 territoires ont exprimé le souhait de s’engager dans la mutation énergétique et économique** de notre pays. Les candidatures se répartissent en trois familles :

- les « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » qui identifient déjà des actions opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique (mobilité, bâtiment, agriculture, alimentation, énergie...) ;
- les « **territoires à énergie positive en devenir** », qui posent les bases d’une programmation à plus long terme sur une série d’actions dans les mêmes domaines ;
- les candidatures ciblées sur un projet isolé qui seront soutenues localement pour réaliser leur projet dans le cadre de **contrats locaux de transition énergétique**.

Je souhaite accompagner l’ensemble des projets créatifs et innovants : **le fonds spécial pour la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d’euros sur trois ans, est en place** et contribuera à financer les territoires lauréats au cours des prochains mois. Ces aides viendront compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l’ADEME et de l’Anah, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d’achat...

Ensemble nous réussirons le défi de la transition énergétique, et l’action des territoires doit nous servir d’exemple pour agir.

Ségolène Royal

Ministre de l’Écologie,
du Développement durable et de l’Énergie



Sommaire

Une mobilisation locale de grande ampleur4

1. La carte des 528 territoires qui s'engagent pour la transition énergétique
2. La diversité des candidatures en chiffres

Soutenir la croissance verte : des aides pour accompagner tous les projets6

1. Les territoires à énergie positive pour la croissance verte
2. Les territoires à énergie positive en devenir
3. Les contrats locaux de transition énergétique

Des territoires à l'avant-garde de la transition énergétique8

1. Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
3. Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
4. Produire des énergies renouvelables locales
5. Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
6. Développer l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté



Une mobilisation locale de grande ampleur

1. La carte des 528 territoires qui s'engagent pour la transition énergétique



2. La diversité des candidatures en chiffres

Les 528 collectivités et groupements de collectivités candidats à l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » présentent des **profils variés** et couvrent **l'ensemble des régions** :

- **116** Communes dont **68** ont moins de 10000 habitants ;
- **235** établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont :
 - **127** Communautés de communes ;
 - **96** Communautés d'agglomération ;
 - **7** Métropoles ;
- **44** Pays ;
- **19** Conseils Généraux ;
- **41** Parcs naturels régionaux sur 50 ;
- **1** Parc national.

Sont également candidats des syndicats territoriaux, des groupements d'EPCI, des établissements publics d'aménagement...

Des communautés de travail régionales réunissant, autour du préfet, les services des ministères de l'Ecologie et du Logement, les directions régionales de l'ADEME, et les conseils régionaux, ont procédé à une évaluation de toutes les candidatures.

Une déclinaison locale des objectifs fixés par le projet de loi sur la transition énergétique

Le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale prévoit à l'horizon 2030 :

- la réduction de **40 %** de nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- la diminution de notre consommation d'énergie de **20 %** par rapport à 2012 ;
- l'objectif de porter la production d'énergie renouvelable à **32 %** de notre consommation énergétique finale.

Les 528 collectivités candidates ont présenté des programmes d'action pour décliner localement ces objectifs nationaux.



Soutenir la croissance verte : des aides pour accompagner tous les projets

1. Les territoires à énergie positive pour la croissance verte

Les **collectivités lauréates** se verront attribuer **une aide financière de 500 000€** qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Ces subventions doivent permettre de **financer rapidement des projets** qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne.

Des « îles à énergie positive »

Les candidatures déposées sur un territoire insulaire ou non connecté au réseau (Outre-Mer, Guyane) seront invitées à faire valoir leur projet dans le cadre de démarches concertées à l'échelle régionale.

Un coup de pouce pour accélérer la réalisation des projets les plus ambitieux

Pour accélérer les actions clés de leur dossier de candidature, et si elles en font la demande, les collectivités lauréates pourront ainsi bénéficier du co-financement de projets exemplaires **dans les domaines de la transition énergétique** : bâtiment, transports, économie circulaire, énergies renouvelables, biodiversité, éducation à l'environnement....

Elles se verront proposer :

- des **outils de communication** et d'identification ;
- des **concours citoyens**, à l'image des « familles à énergie positive » ;
- une aide à l'**ingénierie d'amorçage** pour les projets d'énergie renouvelable locale ;
- le déploiement des **compteurs intelligents** et d'équipements de pilotage numérique de la consommation.

Lorsque plusieurs candidatures recouvrent les mêmes territoires (par exemple une commune et sa communauté de communes) les élus seront invités à se regrouper au sein d'une démarche partagée.

2. Les territoires à énergie positive en devenir

- **Les collectivités qui ont été retenues au titre des territoires « à énergie positive en devenir »** seront invitées à rencontrer les équipes de la communauté de travail régionale (Conseil régional, DREAL et ADEME) afin de bénéficier **d'un soutien technique et financier pour compléter leur dossier de candidature** dans le cadre d'un contrat régional de transition énergétique.



L'objectif est d'accompagner les élus afin que leurs collectivités puissent à leur tour être intégrées aux « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

3. Les contrats locaux de transition énergétique

- **Plusieurs collectivités ont fait le choix de présenter un projet ciblé** qui contribue à la transition énergétique (un équipement, une rénovation, un service de mobilité...). Elles seront accompagnées par les services de l'Etat (préfecture, direction départementale des territoires) pour concrétiser leur projet et accéder aux financements.

Pour matérialiser cet accompagnement, les collectivités se verront proposer des **contrats locaux de la transition énergétique** signés entre l'Etat, l'ADEME, et les élus du territoire.

Croissance verte et territoires : combien d'emplois en jeu ?

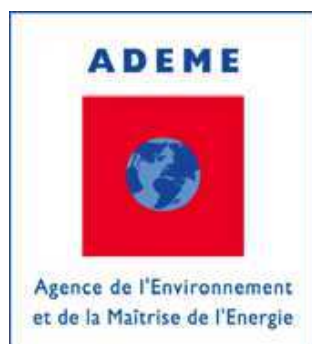
Les territoires de la transition énergétique doivent assurer la mobilisation locale des entreprises des filières économiques d'avenir de la croissance verte. Ce mouvement doit permettre la création de **100 000 emplois en 3 ans**.

Les entreprises et les artisans du bâtiment estiment à 75000 emplois les conséquences de la mise en chantier rapide de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments.

La France a les atouts pour devenir le chef de file en Europe dans le secteur de **l'éolien en mer : près de 10 000 emplois sont attendus**.

Le déploiement des 35 millions de compteurs intelligents Linky pour l'électricité et **11 millions de compteurs Gazpar** pour le gaz représente 6 milliards d'euros d'investissements et **11000 emplois**.

L'économie circulaire est génératrice d'emplois à long terme : le secteur de la **gestion des déchets représente plus de 135 000 emplois** ; ce mouvement devrait s'amplifier au cours des prochaines années.



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.
www.ademe.fr



Des territoires à l'avant-garde de la transition énergétique

Les territoires engagés devront contribuer activement aux **objectifs fixés dans le projet de loi sur la transition énergétique**. Pour y arriver, des programmes et outils financiers peuvent d'ores et déjà être mobilisés. Ils seront complétés de mesures d'accompagnement nouvelles. Des actions sont attendues dans les domaines suivants :

1. Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Quelles actions engager ? Quelques exemples

- **Rénovation énergétique et construction de bâtiments publics à énergie positive.**
» Les collectivités pourront bénéficier des prêts « transition énergétique » de la Caisse des dépôts et consignations au taux exceptionnel de 1,75% sur 20 à 40 ans.
- **Rénovation énergétique de logements.**
» La rénovation sera notamment soutenue par le « crédit d'impôt transition énergétique » de 30 %, les aides de l'Anah et l'éco-prêt à taux zéro pour les particuliers, et par l'éco-prêt « logement social » de la Caisse des dépôts et consignations pour les bailleurs sociaux.

2 programmes à mobiliser en priorité :

- **Amélioration de l'éclairage public** : elle devra permettre la division par trois des consommations, et une forte diminution des nuisances lumineuses nocturnes pour le confort des habitants et la préservation de la biodiversité.
» Un nouveau programme de soutien aux projets de modernisation de l'éclairage public sera proposé par le Ministère de l'Ecologie et l'ADEME dans les territoires à énergie positive.
- **Installation d'une plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat** : l'objectif est d'offrir un conseil renforcé et un guichet unique des aides pour les particuliers, la mobilisation des professionnels de la construction, et des réseaux bancaires locaux.
» Ces plates-formes sont déployées avec le soutien de l'ADEME et des régions dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt, avec un objectif de 450 plate-formes en trois ans et d'une antenne par territoire.

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive

Les subventions proposées aux collectivités lauréates pourront financer :

- l'**audit énergétique de leurs bâtiments publics**, et des diagnostics pour les logements des particuliers et les locaux d'entreprises ;
- la création d'un **logement témoin de rénovation énergétique intelligente** ;
- la construction « à énergie positive » ou la rénovation « basse consommation » d'un **bâtiment public emblématique** (école, mairie).
- le **remplacement des anciens convecteurs électriques** par des appareils performants.



2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- **Renouvellement des flottes publiques par des véhicules propre.**
» Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable, pérennisé en 2015, est accessible aux collectivités. Les prêts « transition énergétique » de la Caisse des dépôts peuvent compléter le financement du renouvellement des flottes au-delà du seuil de 20% fixé par la loi.
- **Déploiement de points de charges** pour véhicules électriques et hydrogène.
» L'ADEME peut accompagner la mise en place d'un réseau public local de points de charge, et le gouvernement va agréer en 2015 des opérateurs nationaux (loi du 4 août 2014) pour accélérer le déploiement. Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) permet aux particuliers de s'équiper. Pour l'hydrogène, des appels à projets européens sont ouverts dans le cadre du Programme Horizon 2020.
- **Déploiement de véhicules utilitaires électriques** pour les artisans.
» Ces véhicules sont éligibles au bonus électrique.
- **Installation de pistes cyclables et de parcs à vélos sécurisés, aires de co-voiturage.**
» Ces projets peuvent également être soutenus par les subventions de l'appel à projets transports collectifs et mobilité durable du ministère, et les prêts de la Caisse des dépôts.

2 Programmes à mobiliser en priorité:

- **Plans de mobilité dans les entreprises :** les initiatives portées par les entreprises avec leurs salariés permettent de développer les mobilités actives (vélo, marche), le co-voiturage, l'utilisation de voitures propres, et de créer des flottes partagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.
» L'ADEME accompagne les entreprises pour l'élaboration de plans de mobilité et publie des guides de bonnes pratiques.
- **Transports collectifs et mobilité durable.**
» Le gouvernement a annoncé le 18 décembre dernier que 450 millions € seront dédiés aux 99 projets de transport lauréats de l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable ». Ils peuvent également bénéficier des prêts à 1,75% de la Caisse des dépôts.

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive

Les collectivités lauréates pourront bénéficier de financements pour **l'acquisition d'un véhicule propre par commune.**



3. Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- Mise en place de **cantines bio et de circuits courts**, dans le cadre de coopérations avec les exploitants agricoles du territoire.
- **Distribution de composteurs individuels** pour la valorisation des déchets organiques.
- Développement de programmes et équipements de **tri et recyclage**.
» *Le fonds déchets de l'ADEME peut être mobilisé pour financer ces projets.*

Programme à mobiliser en priorité:

- **Programme « zéro déchet, zéro gaspillage »** : à l'image des 58 lauréats de l'appel à projets, les territoires devront diminuer leur production de déchets, et favoriser le réemploi, le tri, le recyclage et la valorisation matière.
» *Les collectivités bénéficieront d'un soutien financier de l'ADEME pour la mise en place d'une animation territoriale.*

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive

Les collectivités lauréates pourront bénéficier de financements pour accompagner la **suppression anticipée des sacs plastiques à usage unique**.

4. Produire des énergies renouvelables locales

Quelles actions engager ? Quelques exemples

- Développement des **réseaux de chaleur renouvelable et de la filière biomasse locale**.
» *De nouvelles aides accordées par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ont été mises en place dans le cadre du comité stratégique de la filière bois pour développer l'exploitation forestière.*
- Déploiement de **méthaniseurs agricoles et industriels**.
» *Le fonds de transition énergétique, doté de 1,5 milliards d'euros sur trois ans, permettra d'accélérer les projets de méthanisation dans le cadre de la démarche « 1500 méthaniseurs en trois ans ». L'enveloppe de prêts « transition énergétique » de la Caisse des dépôts est également ouverte pour financer ces projets.*
- Développement des **parcs éoliens et photovoltaïques**.
» *Les collectivités sont éligibles aux tarifs d'achat standard ou aux appels d'offres pour la production d'électricité renouvelable.*



- Valorisation de la **cogénération, de la récupération de la chaleur fatale et de la petite géothermie.**
 » *La petite géothermie sera facilitée par le décret du 8 janvier 2015.*

Programme prioritaire :

- **Doublement du fonds chaleur** : ce fonds soutient le développement de l'utilisation de la biomasse (sylvicole, agricole, biogaz...), de la géothermie (en utilisation directe ou par le biais de pompes à chaleur), du solaire thermique, des énergies de récupération, ainsi que le développement des réseaux de chaleur utilisant ces énergies.
 » *Créé en décembre 2008, le fonds chaleur a été doté d'une enveloppe de 1,12 milliard d'euros pour la période 2009-2013. Le doublement progressif du fonds chaleur d'ici 2017 sera financé par le fonds de 1,5 milliard d'Euros pour la transition énergétique.*

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive

Les territoires à « énergie positive pour la croissance verte » pourront être accompagnés pour expérimenter **l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures** des grandes surfaces commerciales et industrielles afin de développer l'autoconsommation.

5. Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- Démarches « **zéro pesticides** » pour protéger les espaces publics.
- Réflexions autour d'un **urbanisme adapté aux risques, au respect de la biodiversité et au changement climatique.**
 » *Elles seront soutenues au travers des programmes Eco-cité/Ecoquartier, des ateliers des territoires, et du programme de revitalisation des centre-bourgs.*
- Déploiement de projets **de plantations et de reboisement.**
- **Gestion durable** des espaces verts, agricoles et forestiers.

2 Programmes à mobiliser en priorité :

- **Programme CLIMAGRI pour le milieu agricole et forestier** : ClimAgri® est un outil permettant de maîtriser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires.
 » *Le programme bénéficie du soutien de l'ADEME.*



- **Programme EcoQuartier.**

» Les collectivités engagées dans une démarche « écoquartier » labellisée pourront bénéficier d'un financement pour améliorer leurs performances sur l'engagement 17 de la charte écoquartier qui porte sur le thème "Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération."

6. Développer l'éducation à l'environnement, éco-citoyenneté et mobilisation locale

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- **Programmes d'éducation à l'environnement**, de l'école primaire jusqu'au lycée.
- **Promotion des éco-artisans** pour porter la croissance verte dans les territoires.
- **Dispositif d'animation territoriale** : outils de gouvernance partagée, pédagogie des éco-gestes, concours citoyens, rencontres thématiques, happening artistiques...

3 Programmes à mobiliser en priorité :

- **Défi « Familles à énergie positive »** : soutenu par l'ADEME et coordonné par l'ONG Prioriterre, l'objectif du programme est d'accompagner des familles pour les aider à réaliser des économies d'énergie dans leur logement en adoptant des éco gestes simples et en réalisant des petits travaux.
- **Programme de service civique sur la transition énergétique et écologique** : en cours de définition par le gouvernement, ce grand programme de service civique vise à mobiliser des jeunes pour des missions concourant à la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.
- **Programme « projets territoriaux intégrés » de la Caisse des dépôts et consignations** : ouvert en mars 2015, ce projet d'investissement d'avenir financera l'innovation dans 10 territoires de la transition énergétique, notamment sur le volet numérique, avec les réseaux, bâtiment et territoires intelligents.

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive

Les 200 collectivités lauréates pourront bénéficier de financements **pour l'animation d'un projet de territoire auprès des entreprises, des écoles, des administrations** pendant trois ans (par l'intermédiaire du service civique par exemple).

